

## LA SITUATION DU FRANÇAIS AU PORTUGAL<sup>1</sup>

0. Le sous-titre de ce congrès *Comment faire vivre la langue* (française) constitue aussi un sujet d'une grande actualité au Portugal.

En effet, la situation du français, en tant que langue étrangère, chez nous a été et continue d'être l'objet d'une attention particulière car le programme de l'enseignement obligatoire portugais<sup>2</sup> en vigueur jusqu'à présent n'exige pas que les élèves apprennent deux langues étrangères<sup>3</sup>. Dans une Europe qui est un espace plurilingue il est absurde que les élèves n'apprennent pas obligatoirement deux langues étrangères.

Pour des raisons que tout le monde connaît, la plupart des apprenants portugais choisissent l'anglais comme première langue étrangère. Étant donné que la seconde langue étrangère n'est pas dans les circonstances actuelles une discipline obligatoire avant la 10<sup>ème</sup> année de scolarité<sup>4</sup>, on s'attend naturellement à une baisse du nombre d'élèves inscrits en langue française dans l'enseignement obligatoire. Or, le français a été pendant longtemps la première langue étrangère apprise au Portugal dès l'âge de 10 ans; l'anglais était alors la seconde langue étrangère apprise deux ans plus tard.

Le changement de politique linguistique qui a eu lieu dans les années 80 avec des implications sur le caractère obligatoire de l'apprentissage de deux langues étrangères pendant l'enseignement obligatoire explique les prises de position des enseignants de langue française de tous les niveaux d'enseignement. Quand ceux-ci se sont rendu compte des implications pratiques d'une telle politique linguistique, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faire vivre la langue française et lui restituer le statut qu'ils estiment qu'elle doit avoir en tant que langue étrangère.

Je pourrais donc ajouter que les enseignants de français préparent depuis un certain temps "le français au troisième millénaire". Ils font tous les efforts pour que le français, en tant que langue étrangère, ne cesse d'être choisi dès la 5<sup>ème</sup> année de scolarité parmi les langues étrangères prévues dans le programme (l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou le français) ou puisse avoir la possibilité d'être – parmi les offres de langue étrangère des écoles – une seconde langue étrangère obligatoire en 7<sup>ème</sup> et luttent ainsi pour que la politique linguistique

portugaise change de façon à ce que les élèves aient obligatoirement deux langues étrangères pendant la durée de l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la 9ème année de scolarité – l'équivalent de la 3ème française<sup>5</sup>.

Il faut toutefois ajouter qu'une nouvelle politique concernant le caractère obligatoire de l'enseignement d'une seconde langue étrangère dans l'enseignement secondaire<sup>6</sup>, c'est-à-dire à partir de la 10ème année de scolarité, va être mise en pratique l'année prochaine (1998/1999)<sup>7</sup>.

Bien que cette prise de position soit, à mon avis, encore insuffisante vis-à-vis de la politique sous-jacente à l'enseignement obligatoire d'une seconde langue étrangère aux jeunes Portugais, elle peut avoir un effet positif sur le choix d'une seconde langue étrangère avant le secondaire (la 10ème année de scolarité).

Autrement dit, étant donné que le changement curriculaire que le secondaire va subir dans le cas des élèves qui choisissent pour la première fois une seconde langue étrangère prévoit une augmentation du nombre d'heures de langue étrangère par semaine et un examen différent de la seconde langue étrangère, il est fort probable que cette mesure moins agréable rende de moins en moins optionnel le choix d'une seconde langue étrangère au niveau de l'enseignement obligatoire. Néanmoins, pour que le choix d'une seconde langue étrangère soit vraiment une réalité au niveau de l'enseignement obligatoire, il faudra que les écoles suivent une politique adéquate de diffusion de cette mesure, qu'elles puissent offrir une seconde langue étrangère et sachent conseiller efficacement les apprenants et leurs parents lors de leur choix curriculaire en 7ème année de scolarité.

On peut peut-être dire qu'il s'agit de la meilleure politique possible en ce moment en ce qui concerne l'apprentissage d'une seconde langue étrangère. Cependant, il me semble que ce n'est pas encore la politique qui devrait être suivie par un État-membre d'une communauté pluri-lingue. À mon avis, il faudrait rendre obligatoire d'une façon très explicite et sans ambiguïtés l'enseignement de la seconde langue étrangère pendant l'enseignement obligatoire<sup>8</sup>. Et cela, au moins, pour deux raisons: premièrement, il y a des élèves qui ne poursuivent pas leurs études au-delà de la 9ème année de scolarité, la dernière année de l'enseignement obligatoire, et qui peuvent par conséquent quitter l'école en n'ayant appris qu'une seule langue étrangère, ce qui ne fait pas

d'eux des citoyens plurilingues dans une Europe plurilingue et, deuxièmement, le facteur âge qui ne peut pas être négligé dans le cas de l'apprentissage des langues. Les psycholinguistes et ceux qui s'intéressent au bilinguisme/plurilinguisme savent bien qu'apprendre une langue étrangère, avant ou après 12 ans, ce n'est pas la même chose<sup>9</sup>.

La politique en question est sans doute bienvenue mais elle n'est pas suffisante si on considère le plurilinguisme de l'Union Européenne, espace où la circulation des personnes qui lui appartiennent deviendra de plus en plus fréquente, où les programmes communautaires au niveau de l'enseignement deviendront de plus en plus effectifs et où la politique de communication linguistique entre les différents États-membres devrait devenir plus explicite de façon à rendre la communication plus aisée et vivante.

Les Journées de Réflexion sur "Le Français dans l'Enseignement Supérieur. Situation et Perspectives"<sup>10</sup>, qui ont eu lieu à Lisbonne, 1er-2 juin 1995, ainsi que le tout récent colloque "La Culture Française au Portugal: Quel Avenir?" qui a eu lieu à l'Université de Vila Real (UTAD), les 1er, 2 et 3 avril 1998<sup>11</sup> – pour ne mentionner que ces deux événements – sont de bons exemples de la façon dont les Portugais sont sensibles à tout ce qui concerne la langue et la culture françaises et simultanément conscients de ce qu'il faut faire pour la diffusion de cette langue d'origine latine qui leur était si familière, afin de ne pas voir de plus en plus réduit le nombre d'apprenants qui choisissent le français en tant que langue étrangère que ce soit en 5ème ou en 7ème année de scolarité.

À l'aube de l'an 2000, nous savons bien que la langue française n'est plus comme avant la première langue étrangère enseignée dès l'entrée dans le secondaire<sup>12</sup>. En effet, l'anglais a pris le relais, ce qui n'étonne personne étant donné l'importance dont cette langue jouit actuellement dans tous les domaines. Lutter contre son apprentissage dès la 5ème année de scolarité en faveur de l'apprentissage du français ne semble pas être une prise de position facilement acceptée et consensuelle.

Le besoin actuel de maîtriser plus au moins bien la langue anglaise crée indubitablement chez les parents et même chez les enfants le désir de l'apprendre le plus tôt possible<sup>13</sup>. Cela va de soi. Les gens veulent apprendre la langue à laquelle ils sont plus exposés et à travers laquelle ils peuvent répondre aux sollicitations les plus

variées du milieu où ils sont insérés. Pour que la langue française redevienne une langue plus parlée et lue, il faudrait montrer qu'elle peut être aussi un instrument d'accès à des domaines de grande actualité.

1. D'après la réforme de l'enseignement et les changements curriculaires des années 80, une seule langue étrangère est devenue obligatoire à partir de la 5ème année et ce jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire; la seconde langue étrangère qui était auparavant également obligatoire devient une matière à option à partir de la 7ème année de scolarité au même titre que l'éducation technologique et l'éducation musicale. Le français est sans doute l'offre la plus forte parmi ces trois options, mais cela n'empêche pas que tous ceux qui sont plus étroitement en rapport avec la langue française – plus particulièrement les enseignants qui ont reçu une formation pour enseigner le français – luttent pour que la seconde langue étrangère soit obligatoire avant la 10ème année, c'est-à-dire avant le secondaire portugais (voir notes 2 et 6). Je mettrai ici en relief le rôle très actif et méritoire joué par l'*Associação Portuguesa de Professoras de Francês*. Cette lutte est d'autant plus juste qu'elle met en relief l'incompatibilité entre un programme qui n'oblige pas à apprendre deux langues étrangères pendant les neuf années de l'enseignement obligatoire et le besoin de rendre plurilingues les habitants des différents pays de l'Union Européenne, qui est par nature un espace plurilingue<sup>14</sup>.

La baisse démographique constatée ces derniers temps, l'importance de la langue anglaise qui est devenue de plus en plus incontestable, la forte influence de de la culture américaine, une certaine volonté d'innovation et le caractère non obligatoire d'apprendre une seconde langue étrangère jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire rendent donc la situation actuelle de l'enseignement du français chez nous moins confortable qu'elle n'était auparavant.

1.1. L'accès à des données quantitatives nationales concernant le nombre d'apprenants qui ont choisi la langue française, en tant que langue étrangère, en 5ème (début du 2ème cycle de l'enseignement de base: B2), en 7ème (début du 3ème cycle de l'enseignement de base: B3) ou en 10ème année (en plein secondaire: Sec) n'est évidemment pas facile. Les seules données auxquelles j'ai pu avoir accès concernent les élèves inscrits en français, en anglais, en allemand et en espagnol dans la Région Centre du Pays en 1994-

1995<sup>15</sup>. Ce dont nous disposons n'est donc pas représentatif de l'ensemble du pays mais nous permet déjà d'observer l'écart existant entre le nombre total d'élèves inscrits dans les trois niveaux (B2, B3 et Sec) en français (75 241) et en anglais (123 344). Les auteurs qui ont publié ces données soulignent ce qui se passe au niveau de B3 (7e, 8e et 9e années) dans la région de Castelo Branco, de Guarda et de Viseu, où le français et l'anglais sont très proches en vertu sûrement de la forte émigration vers la France dans ces zones<sup>16</sup>. Ces données nous font donc réfléchir sur ce qui peut arriver, d'une part, aux enseignants de français qui, face à des classes de 5e et 6e années (B2) devenues de plus en plus vides, sont obligés d'enseigner d'autres matières et, d'autre part, sur la baisse progressive du nombre de Portugais qui maîtrisent le français. Il n'est donc pas surprenant que, en fonction de la politique linguistique que nous venons de constater, dans quelques années, exception faite des émigrés, le pourcentage de Portugais qui sauront lire et écrire le français devienne très réduit.

Il faudra donc une volonté politique qui vise à changer la situation causée par la politique linguistique du gouvernement<sup>17</sup>. Si les Européens doivent être ou devenir plurilingues il n'est pas du tout question de laisser aux élèves ou aux parents le choix d'apprendre ou de ne pas apprendre une seconde langue étrangère au niveau de l'enseignement obligatoire. Si la seconde langue étrangère, l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou le français, devient obligatoire seulement à partir de la 10ème année, c'est-à-dire à partir du secondaire qui dure jusqu'à la 12ème année, pour ceux qui poursuivent leurs études au-delà de l'enseignement obligatoire et qui n'ont jamais appris qu'une langue étrangère parmi les langues proposées par le programme et par l'école, il convient de ne pas oublier que l'apprentissage des langues devient de plus en plus difficile à mesure que l'âge avance, surtout en ce qui concerne la maîtrise phonologique. D'autre part, nous savons que tous les élèves ne poursuivent pas leurs études après la fin de scolarité obligatoire. Si cela est bien le cas, l'anglais pourra être la seule langue parlée par nos jeunes. Leur faire choisir obligatoirement une seconde langue étrangère pendant leurs études les rendraient certainement plus à l'aise linguistiquement dans la communauté à laquelle ils appartiennent.

Dans le domaine linguistique, comme dans bien d'autres, la politique du "marketing" doit jouer un rôle important. Il s'agit évidemment

de vendre un produit qui n'est pas un produit quelconque; il s'agit en effet de la langue, de la littérature et de la culture d'un pays. Mais si le produit est un produit spécial, il méritera forcément une diffusion très particulière. La France, en vertu de son poids à l'intérieur de l'U.E., devrait être très présente par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Ambassade de France afin de montrer très clairement l'importance de la maîtrise de la langue française dans les différents domaines (aussi bien littéraires que technologiques).

Dans certains cas l'effort de diffusion de la langue française auprès de la population est vraiment méritoire. Il y a eu des écoles qui se sont chargées de faire des actions de diffusion du français et qui ont obtenu des résultats très positifs. Il y a même eu des enseignants de français de 7ème, 8ème et 9ème années de scolarité qui ont fait des cours une fois par semaine à des enfants de maternelle et du primaire pour qu'ils puissent choisir plus tard le français en tant que langue étrangère. En outre, l'Ambassade de France et le Ministère des Affaires Étrangères ont mis en oeuvre un programme de déplacement d'instituteurs français pendant une année dans des écoles primaires pour sensibiliser les enfants Portugais à la langue française avant leur entrée en 5ème année de scolarité. Toutes ces actions visent naturellement à combattre la progressive baisse d'inscriptions dans les classes de langue française. Quoi qu'il en soit, tous ces efforts ne sont pas suffisants si la politique linguistique ne rend pas obligatoire l'apprentissage de deux langues étrangères dans l'enseignement obligatoire. Or, cette mesure dépasse toutes les bonnes volontés des enseignants et tous les programmes de sensibilisation imaginables<sup>18</sup>.

Le pays n'est évidemment pas homogène du point de vue du choix de la première langue étrangère. Il y a ainsi des régions où l'émigration vers la France a été plus accentuée et où le choix du français, en tant que première langue étrangère, est prépondérant du fait que le goût pour le français est répandu chez les enfants et les petits enfants d'émigrés et même chez des descendants d'émigrés qui sont devenus entre temps des enseignants de français. La même chose peut être dite pour l'allemand dans d'autres régions du pays où l'émigration vers l'Allemagne a été plus importante.

Cette diffusion du goût pour la langue ne devrait pas être uniquement entreprise par ceux qui veulent assurer leur travail et qui ont des sentiments très nobles, par exemple, envers la langue et la

culture françaises, finalement très proches des nôtres. Ce genre d'action devrait être surtout mené par les gouvernements, en tant que responsables des États – membres de la même communauté<sup>19</sup>. Les différents États – membres devraient se mettre d'accord sur le nombre de langues étrangères obligatoires dans l'enseignement des pays de la communauté et, indépendamment des langues en question, devraient désigner l'année de scolarité où leur apprentissage démarrerait.

1.2. Étant donné que la demande de la langue française est en baisse et par conséquent la demande d'enseignants de français, on peut s'interroger sur ce qui se passe dans l'enseignement supérieur qui a finalement à sa charge la formation des futurs enseignants.

Dans l'enseignement supérieur portugais, les pratiques de formation d'enseignants de langues ne sont pas identiques si on compare les Universités et les Écoles supérieures d'éducation<sup>20</sup>. En outre, "certaines universités offrent à leurs étudiants de meilleures conditions matérielles que d'autres (nombre d'heures de cours, éventail de choix des disciplines, nombre d'enseignants)"<sup>21</sup>.

L'enseignement supérieur devrait exister en fonction des intérêts (culturels) des étudiants. Cependant cela n'est pas toujours le cas. Les inscriptions dans les différentes spécialités sont subordonnées, d'une part, aux qualifications des étudiants et, d'autre part, aux demandes du monde du travail. Effectivement le monde du travail joue à présent un rôle très important sur le choix des formations des étudiants. Et, malheureusement, quelques secteurs de l'enseignement n'ont pas été épargnées.

Cela étant, il ne serait pas étonnant que les effets de la réforme de l'enseignement et du changement curriculaire des années 80 commencent à se faire sentir sur le nombre d'étudiants inscrits en langue française dans l'enseignement supérieur, surtout dans le cas de ceux qui veulent devenir enseignants. Ce panorama qui devient de plus en plus réel oblige à considérer d'une façon très sérieuse l'offre du français à des publics qui ne se destinent plus au seul enseignement. Il faut donc penser à des publics "en rapport avec les médias (journalisme), le tourisme (...), les relations internationales, la traduction et l'interprétariat".<sup>22</sup> Nous mettons donc en relief ce que dit Appasamy Murugaiyan (AUPEL-UREF): "De plus, nous nous adressons désormais à un public de plus en plus large composé non pas de seuls professeurs de français mais aussi de spécialistes en sciences humaines, juristes,

économistes, traducteurs, interprètes, journalistes, informaticiens, scientifiques, médecins et représentants de tant d'autres disciplines pour lesquelles il est possible d'assurer une formation et de développer la recherche en langue française même dans les pays (non francophones) où le français n'est ni la langue officielle ni la langue seconde<sup>23</sup>. Ce que je viens de citer est bien l'exemple d'une politique linguistique qui doit être entreprise si l'on s'intéresse à l'avenir de la langue française et qui, pour reprendre Cristina Cordeiro<sup>24</sup>, vise à "pourchasser les fantômes de déclin et de perte d'influence" du français.

Encore une fois je ne dispose pas de toutes les données nationales concernant le nombre d'étudiants inscrits en langue française dans l'enseignement supérieur portugais depuis 1990<sup>25</sup>. Je ne peux que présenter le nombre d'étudiants inscrits à la Faculté des Lettres de l'Université de Porto depuis 1990 qui ont choisi la langue française comme langue obligatoire associée à une autre langue (l'anglais, l'allemand ou le portugais). Il n'y a pas de langue majeure.

D'après les données obtenues par Maria do Nascimento O. Carneiro<sup>26</sup> pour les années scolaires de 1990 à 1995 et celles que j'ai pu obtenir auprès des Services Administratifs de la Faculté des Lettres de l'Université de Porto pour les années scolaires de 1996/1997 et 1997/1998, les nombres totaux d'étudiants inscrits jusqu'à la fin de la partie curriculaire des maîtrises<sup>27</sup> avec langue française obligatoire associée à une autre langue, c'est-à-dire français et allemand; français et anglais; français et portugais, pendant cette période de huit années sont les suivants: 1990 ⇔ 669; 1991 ⇔ 721; 1992 ⇔ 769; 1993 ⇔ 844; 1994 ⇔ 854; 1995 ⇔ 851; 1996 ⇔ 702 et 1997 ⇔ 724.

En outre, à la Faculté des Lettres de l'Université de Porto a démarré en 1996 la Maîtrise en Études Européennes, spécialité qui ne se destine pas à l'enseignement. Cela étant, on doit ajouter, au nombre d'étudiants inscrits en 1996, 29 étudiants qui ont choisi la langue française comme langue obligatoire associée soit à l'allemand soit à l'anglais. En 1997, on constate dans les deux premières années de cette maîtrise 59 étudiants inscrits en langue française. Ce que nous pouvons retenir de ces chiffres, c'est que la politique que la Faculté des Lettres de l'Université de Porto essaie de suivre correspond au désir d'offrir des formations diversifiées bien que l'enseignement soit toujours la formation la plus choisie par les étudiants.

Comme Maria do Nascimento O. Carneiro le soulignait pour les données entre 1990 et 1995, on constate "une montée progressive du nombre d'étudiants ayant choisi le français comme langue étrangère"<sup>28</sup>. La situation des deux dernières années (1996 et 1997) peut déjà montrer une certaine tendance à la baisse, quoique légère, du nombre d'étudiants inscrits en langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Porto. On peut donc se demander si cette légère baisse correspond déjà aux effets de la réforme de l'enseignement et du changement curriculaire des années 80, étant donné que nous savons bien que la plupart des étudiants de la Faculté des Lettres choisissent l'enseignement comme formation.

À la Faculté des Lettres de l'Université de Porto, le français comme matière d'option, en tant qu'*outil de travail*, fait aussi partie du *curriculum* de Sociologie et des Études Portugaises. En 1995, Maria do Nascimento O. Carneiro disait que ce nombre d'apprenants était d'environ 80<sup>29</sup>. Cette année scolaire (1997/98) le nombre d'étudiants en Sociologie apprenant le français est de 35 et en Études Portugaises de 60, ce qui fait un total de 95 étudiants<sup>30</sup>.

Des données publiées dans les numéros de 1995 et 1996 du *Bulletin Hypogrif*<sup>31</sup> nous permettent de comparer le nombre d'*inscriptions* en langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Porto et dans les Universités de Trás-os-Montes e Alto Douro, Aveiro, Algarve, Minho, Évora ainsi qu'à la Faculté des Lettres de l'Université Catholique Portugaise (Viseu) et à la Faculté des Lettres de l'Université de Lisbonne en 1995 et 1996.

À l'Université de Trás-os-Montes e Alto Douro (UTAD), d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 1, Février 1995, environ 250 étudiants suivaient alors la "Licenciatura em Ensino Português/Francês": cette formation comprend quatre années de préparation scientifique, pédagogique et didactique (environ 220 étudiants sont répartis parmi ces années) et une année de stage<sup>32</sup>. À la Faculté des Lettres de Porto, en 1995, le nombre d'étudiants inscrits dans les quatre ans de la partie curriculaire de la maîtrise en "Estudos Portugueses e Franceses" était de 535.

À l'Université d'Aveiro, d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 2, Juin 1995, la première année de la "Licenciatura em Ensino Português/Francês" comptait cette année-là 39 étudiants inscrits<sup>33</sup>. Pendant la même année, à la Faculté des Lettres de Porto, le nombre d'étudiants

inscrits dans les quatre ans qui constituent la partie curriculaire da la maîtrise en “Estudos Portugueses e Franceses” était de 536.

À l'Université de l'Algarve, d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 2, Juin 1995, la “Licenciatura em Estudos Portugueses e Franceses” comptait, à ce moment-là, environ 120 étudiants inscrits surtout dans les premières années<sup>34</sup>. À la Faculté des Lettres de Porto, en 1994/1995, le nombre d'étudiants inscrits dans les quatre ans de la partie curriculaire da la maîtrise en “Estudos Portugueses e Franceses” était de 536.

À l'Université du Minho, d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 3, Novembre 1995, la formation des futurs enseignants de français comptait à ce moment-là environ 250 étudiants<sup>35</sup>. À la Faculté des Lettres de Porto, en 1995, le nombre d'étudiants inscrits dans la partie curriculaire da la maîtrise en “Estudos Portugueses e Franceses” était de 535 et le total d'étudiants inscrits en langue française était de 851. Je rappelle que la plupart des étudiants inscrits dans les maîtrises dans lesquelles la langue française est obligatoire choisissent comme formation l'enseignement.

L'Université de Évora, d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 6, Novembre 1996, comptait alors 274 étudiants inscrits dans la “Licenciatura em Ensino de Português/Francês”<sup>36</sup>. La Faculté des Lettres de Porto comptait, en 1996, 436 étudiants inscrits dans la maîtrise “Estudos Portugueses e Franceses”.

En ce qui concerne la Faculté des Lettres de l'Université Catholique Portugaise (Viseu), d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 4, Mars 1996, 349 étudiants y apprenaient à ce moment-là le français “en deux Cursos de Licenciatura: la Licenciatura en Portugais/Français et la Licenciatura en Français/Anglais”<sup>37</sup>. En 1996, la Faculté des Lettres de Porto comptait 662 étudiants inscrits dans la partie curriculaire des Licenciaturas en Portugais/Français et Français/Anglais.

La Faculté des Lettres de Lisbonne, d'après le *Bulletin Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 4, Mars 1996, comptait alors environ 600 étudiants inscrits en français<sup>38</sup>. La Faculté des Lettres de Porto comptait, cette année-là, 702 étudiants inscrits dans la partie curriculaire des maîtrises en “Estudos Franceses e Alemães”, “Estudos Franceses e Ingleses” et “Estudos Franceses e Portugueses” plus 29 étudiants inscrits dans la première année de la maîtrise en “Estudos Europeus”.

Pour pouvoir comparer les chiffres que je viens de présenter

concernant les différentes institutions d'enseignement supérieur universitaire il faut naturellement tenir compte du nombre d'étudiants inscrits dans chaque Université/Faculté des Lettres et de la date du début des maîtrises qui offrent la langue française comme langue obligatoire associée à une autre langue. Dans les années 1995 et 1996, la Faculté des Lettres de Porto est, d'après ce que je viens de présenter, l'école d'enseignement supérieur universitaire qui possède le plus grand nombre d'étudiants inscrits en français dans la partie curriculaire de la maîtrise.

La leçon que l'on peut tirer de toutes ces données est qu'il faudra sans doute insister fortement sur le caractère obligatoire de la seconde langue étrangère dans les programmes de l'enseignement obligatoire et surtout sur l'enseignement du français à un public de plus en plus large et non plus seulement limité à futurs enseignants de français.

J'oserais peut-être finir cette partie de mon exposé en citant Cristina R. Cordeiro de l'Université de Coimbra: "Il faut revenir à la conception du français langue de culture et (...), répéter sans cesse que l'engagement pour la langue et la civilisation portugaises, d'une part, que l'engagement pour la langue et la civilisation françaises, d'autre part, sont un seul et même combat pour la communication"<sup>39</sup>.

2. Parallèlement au système éducatif non supérieur dont j'ai parlé jusqu'à présent, il existe au Portugal des écoles créées surtout dans un premier temps pour former les citoyens étrangers (Allemands, Anglais, Français) qui habitent chez nous.

En ce qui concerne la langue française, il existe le Lycée Charles Lepierre à Lisbonne et l'École Française à Porto.

2.1. Le Lycée Charles Lepierre a été fondé en 1952 et suit le modèle des écoles françaises. Il s'agit d'un établissement qui assure l'enseignement de la Petite Section de la Maternelle à la Terminale. Ce lycée est surtout important pour les enfants de diplomates ou de cadres français ou étrangers qui se voient obligés de se déplacer très souvent et qui veulent que leurs enfants suivent un enseignement similaire à celui qu'ils suivraient s'ils habitaient la France. Ils voient ainsi les études de leurs enfants reconnues au moment de leur retour ou s'ils ont besoin d'aller dans d'autres pays qui possèdent eux aussi des écoles qui suivent le modèle français.

Dans les cinq dernières années le nombre d'inscriptions traduit une certaine stabilité. Le nombre d'inscriptions se situe autour des dix-

sept cents. Environ 60% des apprenants inscrits sont portugais, à peu près 30% sont français et autour de 10% sont d'autres nationalités (Belges, Espagnols, Italiens, Suisses, etc.).

2.2. L'École Française de Porto existe depuis 1963, année de sa fondation. Elle a été créée grâce à l'initiative du Consul Général de France à Porto: Pierre Foucher, qui connaissait le désir de certains habitants de Porto d'avoir une école française dans leur ville "afin d'enseigner la langue et la culture française aux enfants de la ville et de scolariser les enfants français de passage à Porto"<sup>40</sup>. L'Association de l'École Française – Fondation Marius Latour, dont les statuts ont été approuvés en 1959, fut donc créée pour rendre possible le projet de la création de l'École Française de Porto. L'École Française de Porto est propriété de la Fondation Marius Latour et son fonctionnement obéit à une convention qui a été passée entre l'État français et l'Association de l'École Française de Porto Marius Latour<sup>41</sup>. Elle jouit d'une autonomie pédagogique reconnue par l'État français et l'État portugais.

À présent, l'école est chargée de l'enseignement depuis la Petite Section de Maternelle (3 ans) jusqu'à la 9<sup>ème</sup> année (3<sup>ème</sup> française). À partir de la 9<sup>ème</sup>, ou même avant, les enfants peuvent poursuivre leurs études dans des écoles portugaises sans aucune difficulté grâce à la flexibilité de l'enseignement assuré par l'école. Les mêmes facilités sont données aux enfants français qui désirent s'inscrire dans des établissements français.

L'enseignement à l'École Française de Porto est bilingue. L'école défend les deux langues et fait des efforts pour ne pas avoir deux filières: une portugaise et l'autre française. Elle a démarré avec 60 enfants en 1963, année de l'ouverture du Jardin d'Enfants. L'enseignement primaire a commencé en 1964. Aujourd'hui les enfants inscrits sont au nombre de 652, dont 80 sont des enfants français (environ 15%). En ce qui concerne le nombre d'inscriptions, on constate une certaine stabilité. Les apprenants sont plus nombreux dans les premières années que dans les dernières années, ce qui produit un effet de pyramide.

A peu près la moitié des parents des enfants qui suivent leurs études à l'École Française choisissent cette école à cause de son projet éducatif. L'École offre un projet bilingue, une grande flexibilité, un grand nombre d'activités, la possibilité de voyages d'études et un grand espace.

L'idée de créer une École Française à Porto et le grand pourcentage d'enfants portugais qui y poursuivent leurs études montrent bien le goût des Portugais pour la langue française et en conséquence pour la culture de la France.

D'autre part, le pourcentage de Portugais qui poursuivent aujourd'hui leurs études dans le Lycée Charles Lepierre dont l'enseignement est similaire à celui suivi par les écoles en France obéissant aux mêmes principes met aussi en évidence le penchant des Portugais pour la langue et la culture françaises dans une période où le choix de la langue française au Portugal est en baisse très sensible.

3. Ce que j'aimerais présenter ensuite concerne le rôle joué par l'Institut Français de Porto/Ambassade de France au Portugal dans la diffusion de la langue, de la littérature, de la culture et de la civilisation françaises. Il s'agit d'une institution qui a été fondée en 1942.

L'Institut Français de Porto offre essentiellement deux cycles de formation: un cycle de base et un deuxième cycle avec des cours spécialisés.

Le cycle de base est divisé en cinq niveaux. L'apprentissage de la langue orale et écrite ainsi que l'expression, c'est-à-dire le français de la communication de tous les jours, y sont prévus. Le dernier niveau de ce cycle (le niveau avancé) concerne déjà des aspects de la culture et de la civilisation françaises. Le nombre d'apprenants dans ce cycle est en train d'augmenter légèrement: les jeunes suivent spécialement des cours le samedi matin et les adultes et ceux qui travaillent choisissent plutôt les cours le soir (deux fois par semaine).

Le deuxième cycle de formation propose des cours spécialisés (3 niveaux / 3 diplômes / 3 années).

À la fin du niveau avancé du cycle de base et tout au long du 2e cycle les étudiants peuvent obtenir des certificats ou des diplômes.

Parmi les différents certificats et diplômes qui peuvent être préparés à l'Institut Français de Porto (en nombre d'une douzaine) il y a ceux qui sont attribués par l'Institut Français de Porto, d'autres par l'Institut Français de Porto et par l'Université de Toulouse-Le-Mirail, d'autres encore par l'Institut Français de Porto et la Chambre de Commerce et d'Industrie Luso-Française, par l'Université de Toulouse-Le-Mirail (UTM-C3), par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et par le Ministère de l'Éducation Nationale Français (DELF: Diplômes d'Études en Langue Française et DALF: Diplôme Approfondi de Langue Française)<sup>42</sup>.

En outre, l'Institut Français de Porto offre différentes formations selon les intérêts: Techniques de secrétariat, Techniques de réception téléphonique, Communication de tous les jours et Réactivation des connaissances.

Pour les enfants, il y a des activités le mercredi: journée où ils peuvent venir à la découverte du français.

L'Institut Français de Porto dispose aussi d'un Centre de Ressources Multimédias.

Le Centre Culturel et de Coopération Linguistique, qui a son siège à l'Institut Français de Porto, est chargé, entre autres, de l'organisation d'actions de formation qui sont ouvertes au public, surtout aux enseignants de français qui peuvent venir avec leurs élèves.

L'Institut Français de Porto/Ambassade de France au Portugal et le Centre Culturel et de Coopération Linguistique offrent également tous les mois des programmes très diversifiés et d'un grand intérêt culturel et artistique. Quelques-unes des initiatives culturelles et artistiques mises en action par l'Institut sont menées en collaboration avec des institutions portugaises qui partagent les mêmes intérêts.

Malgré le grand dynamisme envers la diffusion de la langue et la culture françaises que nous devons reconnaître à la Direction de l'Institut Français de Porto, l'Institut n'est pas, hélas, une exception vis-à-vis du climat que l'on vit actuellement par rapport à la langue française. En effet, ces dernières années, le nombre d'étudiants inscrits à l'Institut a baissé aussi d'une façon assez sensible. Cette année, par contre, le nombre d'inscriptions a légèrement augmenté, ce qui peut nous faire penser que l'action de l'Institut commence à avoir un écho auprès des habitants de Porto.

La baisse du nombre d'inscriptions à l'Institut Français de Porto et à l'Alliance Française traduit également l'effet de l'ouverture un peu partout, mais surtout dans les grandes villes, de différents instituts privés destinés à l'enseignement de langues étrangères. Cependant, on compte encore 26 Alliances Françaises et quelques annexes distribués par tout le territoire portugais. En outre, l'Alliance Française compte encore trois centres associés, l'un d'entre eux se situant à Funchal (Madeira).

L'Institut Franco-Portugais à Lisbonne est le siège des Services Culturels de l'Ambassade et de l'Alliance Française.

4. Tout ce que j'ai présenté jusqu'à maintenant donne un aperçu sommaire de la situation du français au Portugal.

Pour avoir une idée plus précise il me faudrait naturellement compter sur des données statistiques dont je n'ai pu disposer. Toutefois, on constate – sans surprise –, dans un monde où la langue anglaise et la culture américaine nous envahissent dans tous les domaines, que l'attention portée sur la langue française devient de moins en moins accentuée chez les jeunes Portugais.

La massification que l'enseignement a connue depuis quelques années a indubitablement fait augmenter le choix généralisé de l'apprentissage de la langue anglaise. Néanmoins le désir de bien parler le français et d'être au courant de tout ce qui concerne les aspects culturels d'un pays comme la France continue certainement à attirer l'attention d'un groupe restreint de la population portugaise.

Étant donné que la culture qui est offerte massivement aux Portugais n'est pas la culture française, on peut comprendre aisément leur attitude lors du choix de la première langue étrangère.

Il est évident qu'il ne s'agit pas de se mettre à lutter contre ce premier choix qui est tout à fait légitime et raisonnable. Ce qu'il faudrait vraiment faire, c'est insister sur l'importance de la maîtrise de la langue française à l'intérieur de l'Union Européenne, tout en tenant compte de sa spécificité en tant que langue. En effet, il suffit de rappeler la place de la langue française dans l'Union Européenne pour montrer que la maîtrise du français est très importante pour un Européen.

J'insiste donc sur le fait que l'apprentissage du français est très important non seulement parce que les Portugais, en tant qu'Européens, devraient parler obligatoirement deux langues étrangères dont l'une devrait être, à mon avis, le français, pour des raisons de culture et de circulation à l'intérieur de l'U.E., mais aussi parce que le français, n'étant ni trop proche ni trop lointain du portugais, aiderait à rendre plus solide la conscience linguistique de la langue portugaise.

Pour terminer, j'appellerai à la diffusion de la méthode proposée par Andrée Girolami-Boulinier<sup>43</sup> pour l'apprentissage du français et même à son adaptation à l'apprentissage d'autres langues (premières ou secondes).

Il me semble qu'apprendre une langue de la façon dont cet auteur nous propose de le faire nous oblige à regarder le langage comme quelque chose d'extrêmement vivant qui ne peut que rendre plus aisée et gratifiante la tâche de communiquer oralement et par écrit.

Bref, si la communication par le langage devient un acte de plaisir,

comme A. Girolami-Boulinier le défend, nous pourrions certainement voir ce plaisir étendu à l'apprentissage de différentes langues surtout à l'heure d'un espace plurilingue comme celui de l'U.E.

Pour faire vivre la langue (française) au troisième millénaire, surtout dans l'Union Européenne, nous comptons donc, d'une part, sur une politique linguistique explicite de la part de la communauté ainsi que sur une volonté politique des gouvernements des États-membres de la communauté en ce qui concerne la politique d'apprentissage des langues étrangères dans leur enseignement obligatoire et, d'autre part, sur le savoir-faire des enseignants qui doivent faire de l'enseignement des langues un vrai plaisir pour les apprenants, en leur montrant que les langues sont quelque chose qu'il faut savoir (faire) vivre pour pouvoir vivre la communication sans problèmes.

## POSTFACE

J'ai commencé mon texte par dire que le sous-titre de ce congrès *Comment faire vivre la langue* (française) était aussi un sujet d'une grande actualité au Portugal. Tout au long de mon exposé, j'ai essayé de montrer les efforts qui ont été faits (et sont faits) par les différents groupes et entités engagés dans un enseignement plus effectif du français au Portugal.

Toutes les actions qui ont été entreprises chez nous pour faire vivre la langue française correspondaient aussi à une action qui avait comme but de rendre obligatoires deux langues étrangères pendant l'enseignement obligatoire portugais à partir de la 7<sup>ème</sup> et jusqu'à la 9<sup>ème</sup> année de scolarité.

Or, je viens d'apprendre avec satisfaction<sup>44</sup>, deux semaines après avoir présenté ma communication au congrès *Le français au troisième millénaire. Comment faire vivre la langue*, que le *Ministério da Educação Português* rend maintenant publique une révision curriculaire des enseignements de base et secondaire. Parmi les mesures annoncées concernant l'enseignement de base/obligatoire, on constate le changement de la politique sur l'apprentissage des langues étrangères. Cette mesure défend donc – comme on le souhaitait – l'apprentissage de deux langues étrangères pendant l'enseignement obligatoire à partir de la 7<sup>ème</sup> année de scolarité. Il s'agit toutefois d'une révision qui doit être appliquée graduellement. Cela veut dire qu'elle commence par être appliquée l'année prochaine (1998/1999) seulement dans un nombre réduit d'écoles.

J'espère ardemment que cette politique linguistique concernant l'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères pendant la période de scolarité qui va jusqu'au secondaire sera mise en marche le plus vite possible dans toutes les écoles afin que les Portugais qui quittent l'école à la fin de l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire avant le secondaire – où l'enseignement d'une seconde langue étrangère était déjà obligatoire –, se trouvent à la fin de leurs études avec un pouvoir de communication linguistique plus diversifié dans la communauté plurilingue à laquelle ils appartiennent.

Parmi les langues étrangères que les Portugais peuvent choisir à l'école, je suis convaincue que la langue française aura sans doute le statut de la seconde langue étrangère la plus choisie. L'anglais

(l'anglo-américain comme certains l'ont appelé dans ce congrès) aura sûrement le statut de première langue étrangère pour les raisons que tout le monde connaît bien.

Quoi qu'il en soit l'étude de la langue française en 7ème année de scolarité est toujours bienvenue et aidera certainement à rendre plus solide la connaissance de la langue portugaise. Sans vouloir trop exiger en une seule fois, je souhaite que les auteurs de la révision curriculaire quand ils annoncent l'apprentissage obligatoire de deux langues étrangères dans le 3ème cycle de l'enseignement scolaire (de la 7ème à la 9ème année) n'oublie pas non plus d'être critiques vis-à-vis des programmes, des manuels et des méthodes d'enseignement. En effet, les programmes, les méthodes et les manuels jouent un rôle crucial du point de vue de la motivation des élèves et de ce qu'ils s'attendent du choix linguistique qu'ils ont fait. L'enseignement des langues comme tout enseignement doit correspondre, comme je l'ai dit plus haut, à un vrai plaisir pour les apprenants.

Porto, Juin 1998

*Maria da Graça Castro Pinto*  
Université de Porto, Portugal

#### Remerciements:

Ce compte-rendu de la situation du français au Portugal n'aurait pas été possible sans la collaboration de Mme Zélia Sampaio, Présidente de *l'Associação Portuguesa de Professoras de Francês*, de l'École Française de Porto, du Lycée Charles Lepierre, de l'Institut Français de Porto, de la Délégation Générale de l'Alliance Française de Paris au Portugal et de mes collègues de la Faculté des Lettres de l'Université de Porto Maria do Nascimento de Oliveira Carneiro, Ana Maria Ferreira et Rosa P. Bizarro auxquels j'adresse mes plus vifs remerciements. Je remercie aussi Mme H. Rotheval Rodrigues et M. P. Bernaudeau d'avoir eu la gentillesse de lire les versions antérieures de ce texte.

## Notes

- <sup>1</sup> Cette communication, à paraître dans les *Actes du congrès international Le français au troisième millénaire. Comment faire vivre la langue*, Paris, 2-3 juillet 1998, organisé par l'Association *Langage Lecture Orthographe*, a été présentée, à Paris, le 3 juillet 1998. Le texte ici publié avec permission correspond à une version très proche de celle de la communication originale. **Je voudrais souligner que ce texte est daté du mois de juin de 1998 et que la postface doit être lue.**
- <sup>2</sup> L'enseignement obligatoire portugais est constitué par trois cycles: le 1er cycle correspond aux quatre premières années de scolarité (du CP au CM1 en France), le 2e cycle de l'enseignement de base (B2) correspond aux 5e et 6e années de scolarité obligatoire (CM2 et 6e en France) et finalement les 7e, 8e et 9e années de scolarité correspondent au 3e cycle de l'enseignement de base: B3 (5e, 4e et 3e en France).
- <sup>3</sup> Voir à la Postface.
- <sup>4</sup> L'équivalent de la 2e française.
- <sup>5</sup> Voir à nouveau la Postface.
- <sup>6</sup> L'enseignement secondaire portugais correspond aux 10e, 11e et 12e années de scolarité, l'équivalent des 2e, 1ère et Terminale françaises.
- <sup>7</sup> Voir circ. n<sup>o</sup>. 36/98, du 16.03.98, issue du *Ministério da Educação, Departamento do Ensino Secundário*, concernant l'Inserção obrigatória da segunda língua estrangeira nos cursos do ensino secundário – orientações em vigor a partir do ano lectivo "1998/1999".
- <sup>8</sup> Voir nouveau la Postface.
- <sup>9</sup> Voir, au sujet des périodes critiques d'apprentissage des langues étrangères, Palij, M.; Aaronson, D. – "The role of language background in cognitive processing", in Harris, R. J. (ed.) – *Cognitive processing in bilinguals*, North-Holland, Elsevier Science Publishers B. V., 1992, pp. 64-65.
- <sup>10</sup> Voir *Actes des Journées de Réflexion "Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives"*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996.
- <sup>11</sup> Voir Programme du mois d'avril de 1998 de l'Institut Français de Porto/Ambassade de France au Portugal.

- <sup>12</sup> Je me reporte maintenant à l'ancienne désignation de l'enseignement au Portugal après l'école élémentaire, l'équivalent de la 5e de nos jours.
- <sup>13</sup> Chez nous cela signifie dès la 5ème année de la scolarité obligatoire.
- <sup>14</sup> Voir nouveau la Postface.
- <sup>15</sup> Cf. Ferreira, A. M.; Ramos, D.; Silva, F. B. da – "Evaluation des curricula de FLE au Portugal", in *Actes des Journées de Réflexion "Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives"*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, p. 37.
- <sup>16</sup> Ibidem, p. 32. Selon le tableau publié par Ferreira, A. M. et alii – *op. cit.*, 1996, p. 37, nous constatons les nombres suivants d'élèves inscrits dans le niveau B3 (7e, 8e et 9e années) en français et en anglais dans la région de Castelo Branco (6035 vs. 6575), dans la région de Guarda (5056 vs. 5583) et dans la région de Viseu (10052 vs. 10392) .
- <sup>17</sup> Voir nouveau la Postface.
- <sup>18</sup> Voir la Postface.
- <sup>19</sup> Cf. Rocha, R. B. da; Martins, M. M. – "La collaboration universitaire luso-française dans le cadre de l'enseignement du français, au niveau des programmes communautaires", in *Actes des Journées de Réflexion Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, pp. 73 e 74.
- <sup>20</sup> Cf. Teixeira, L. F. – "La formation initiale des professeurs de français dans le Supérieur", in *Actes des Journées de Réflexion "Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives"*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, p. 24 et suivantes.
- <sup>21</sup> Cf. Place, D.; Forestier, V. – "Le français dans les cursus universitaires", in *Actes des Journées de Réflexion "Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives"*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, p. 22.
- <sup>22</sup> Cf. Branco, S. – "Le français langue de spécialité dans l'enseignement supérieur portugais", in *Actes des Journées de Réflexion "Le français dans l'enseignement supérieur: Situation et perspectives"*,

Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, p. 88.

- <sup>23</sup> Cf. Murugaiyan, A. – “Départements d’études françaises et formation pluridisciplinaire: Étude de cas”, in *Actes des Journées de Réflexion “Le français dans l’enseignement supérieur: Situation et perspectives”*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, pp. 119-120.
- <sup>24</sup> Cf. Cordeiro, C. R. – L’Institut des Études Françaises de l’Université de Coimbra, in *“Actes des Journées de Réflexion “Le français dans l’enseignement supérieur: Situation et perspectives”*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996, p.108.
- <sup>25</sup> Cette date a été choisie parce que j’ai voulu suivre le nombre d’étudiants inscrits à partir de 1990, un nombre qui était déjà connu (cf. Carneiro, M. do N. O. – “Le français à la Faculté des Lettres de Porto: Situation et perspectives”, in *Actes des Journées de Réflexion “Le français dans l’enseignement supérieur: Situation et perspectives”*, Publication du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, Lisboa, Junho de 1996.
- <sup>26</sup> Carneiro, M. do N. O. – *op. cit.*, 1996, pp. 40-41.
- <sup>27</sup> Il faut lire “licenciatura” dans la terminologie portugaise.
- <sup>28</sup> Carneiro, M. do N. O. – *op. cit.*, 1996, p. 41.
- <sup>29</sup> *Ibidem.*
- <sup>30</sup> À Porto, depuis 1992, et à Coimbra, depuis 1995, il y a aussi des “Mestrados” avec des programmes qui concernent la Littérature Française.
- <sup>31</sup> Bulletin de Liaison du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Français, avec le concours du Service Culturel de l’Ambassade de France au Portugal – Coopération Linguistique et Éducation.
- <sup>32</sup> Voir Brosseron, F. – “La formation en français à l’Université de Trás-os-Montes et Alto-Douro (Vila Real)”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>.1, Février 1995, p. 9.
- <sup>33</sup> Voir Laurel, M. H. A. – “Os Estudos Franceses na Universidade de Aveiro”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 2, Juin 1995, p. 8.
- <sup>34</sup> Voir Ikor, A. – “Le français à l’Université d’Algarve”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 2, Juin 1995, p. 9.
- <sup>35</sup> Voir Salema M. J. – “Le français à l’Université du Minho”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 3, Novembre 1995, p. 8.

- <sup>36</sup> Voir Jubilado, M. O. S. – “Le français à l’Université d’Évora”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 6, Novembre 1996, p. 10.
- <sup>37</sup> Cf. Capucho, M. F. – “L’apprentissage du français à la Faculdade de Letras da Universidade Católica Portuguesa”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 4, Mars 1996, p. 11.
- <sup>38</sup> Voir Mota, M. A. C. da – “Le français au Departamento de Linguística Geral e Românica da Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa”, in *Hypogrif*, N<sup>o</sup>. 4, Mars 1996, p. 13.
- <sup>39</sup> Voir Cordeiro, C. R. – op. cit., 1996, p. 108.
- <sup>40</sup> Cf. *École Française de Porto*, Livro do Ano 1992/93, p. 5.
- <sup>41</sup> *Ibidem*, p. 19.
- <sup>42</sup> Cf. *Cours et Formation 1997/1998*, p. 11, Institut Français de Porto / Ambassade de France, Centre Culturel et de Coopération Linguistique, Praça da República, 75, 4050 Porto, Portugal.
- <sup>43</sup> Cf. Girolami-Boulinier, A. – *La grammaire langage en 20 leçons*, Issy-Les-Moulineaux, EAP, 1989.
- <sup>44</sup> Cf. l’article “Revolução gradual no ensino”, signé par Dulce Neto, paru dans le journal *Público* du 17 juillet 1998, pp. 2-3.